

ÉDITO

Le VIH se propage à cause de la pauvreté, l'exclusion, les inégalités entre les hommes et les femmes, les discriminations subies par les personnes séropositives et celles qui sont les plus vulnérables face à l'infection. Si l'Afrique paie un lourd tribut (22 millions et demi de personnes touchées), le reste du monde n'est pas épargné. Dans de nombreux pays, l'épidémie continue de progresser. Si en 2007 près d'un million de malades supplémentaires a pu accéder aux traitements, on est encore loin de l'accès universel. En effet, moins d'un tiers des personnes qui en ont besoin ont effectivement accès aux antirétroviraux.

Pourtant, il n'y a pas d'obstacle naturel ou médical à ce que chaque malade puisse disposer du traitement dont il a besoin. C'est une question de volonté politique.

Bruno Spire,
Président de AIDES

(entr'**AIDES**)



© OneVision 2004

Les multiples formes du don : pour que demain l'espoir vous succède

Quand on parle de formes de soutien, on pense à du bénévolat ou à des dons par chèque, prélèvement ou carte bancaire. Mais les notaires, les banques ou les compagnies d'assurance offrent aussi des moyens très intéressants d'aider une association. Nous avons recensé pour vous quelques exemples de ces soutiens, néanmoins la liste de ces multiples formes de dons est loin d'être exhaustive.

Donner même lorsque vous ne serez plus là...

Vous pouvez donner (ou "léguer") tout* ou partie de vos biens à une association reconnue d'utilité publique, qui en sera bénéficiaire après votre décès. C'est ce qu'on appelle "un legs". Que le legs soit d'un petit ou d'un gros montant, a peu d'importance : toute somme est utile pour l'association qui la reçoit, d'autant plus que l'association est exonérée de droits de succession. Vous avez donc la garantie que le(s) bien(s) légués serviront intégralement la cause qu'elle défend.

Donner les revenus d'un bien que vous avez reçu de manière inattendue

Faisons le rêve que vous héritiez un jour d'un oncle d'Amérique, d'un chalet en montagne que vous décidez de mettre en location, ou d'un portefeuille boursier. Vous devrez donc déclarer le montant des loyers ou des dividendes annuels, et payer par conséquent plus d'impôts. Or vous trouvez que vous en payez déjà assez. Il existe une solution simple : c'est la donation temporaire d'usufruit : vous louez le chalet, et pour ne pas payer d'impôt sur les loyers, vous faites une donation de ce qu'il produit annuellement à une association habilitée. Vous conservez votre bien, vous ne donnez que le produit financier qu'il génère. Cette donation étant temporaire, vous pouvez revenir sur ce choix au bout de trois ans.

Donner les revenus d'un placement dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat

Faisons un autre rêve. Vous touchez une prime ou une indemnité dont vous n'avez pas besoin

dans l'immédiat. En plaçant cette somme sur un produit financier solidaire, vous verserez automatiquement les intérêts annuels ou les plus-values à l'association de votre choix. L'argent de votre prime ou indemnité ne se dévalorise pas, ce qu'il produit sert à la cause que vous souhaitez soutenir : vous ne payez pas d'impôts dessus et vous pouvez évidemment changer d'avis en fermant votre placement solidaire.

Point important : toutes ces formes de dons sont encouragées par l'Etat qui a voulu ces mesures pour que les particuliers soutiennent l'action des associations. Moins d'impôts en échange de plus de dons : voilà l'enjeu. Alors, parlez-en autour de vous pour mieux faire connaître les multiples formes de soutien. Et si cela peut vous aider, parlez-en avec votre notaire, votre banquier ou votre assureur.

Pour plus d'infos : Contacter Nermin IBRAHIM au 01 41 83 46 67

* N.B. : la loi oblige à réserver automatiquement une part de vos biens à vos héritiers légaux.

[AIDES chez vous]

Lancement du site Seronet

Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir échanger facilement sur la séropositivité. Internet peut permettre de sortir de l'isolement : discuter, parler de soi, s'informer, et même faire des rencontres. C'est ce que propose Seronet (www.seronet.info), un site inédit créé récemment par AIDES, dont le pari est de devenir la communauté francophone des séropositifs en ligne. Coordinateur de Seronet, **Olivier Jablonski** répond à nos interrogations.

Il existe déjà des sites Internet consacrés au VIH/sida. Que va apporter de plus et de nouveau Seronet ?

D'abord la possibilité pour les gens très isolés d'entrer en contact avec d'autres séropositifs. On n'a pas toujours la chance d'habiter à proximité d'une délégation de AIDES ou d'un lieu similaire. Il faut penser à toutes les personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas envie ou n'osent pas aller dans une association, mais qui seraient intéressées par un site web. Seronet est le premier site d'une grande association de lutte contre le sida qui utilise Internet non pas comme un outil de communication ou de promotion de ses activités, mais comme un réseau social. Enfin, ce site est une



© AIDES - S. Blot

nouvelle manière à AIDES de susciter l'envie d'aller plus loin, et pourquoi pas, de participer à une activité en délégation. Notre pari est que l'internaute devienne acteur de Seronet plutôt qu'un consommateur du site.

Quels sont les services proposés par Seronet ?

On trouve sur Seronet un fil d'actualités quotidien, des articles de vulgarisation sur le VIH/sida, des dossiers thématiques sur les trai-

tements comme sur les droits, des "chats", des forums et des espaces plus identitaires comme les blogs et les communautés à venir. Chacun, en fonction de ses besoins, de ses envies du moment, pourra choisir un lieu sur Seronet.

Concrètement, comment faire pour accéder au site et y intervenir ?

Il faut s'inscrire (une seule fois suffit) et choisir un pseudo pour préserver son anonymat. Cette inscription, bien entendu gratuite, donne accès à tous les services de Seronet. C'est d'autant plus passionnant que ce nouveau site s'ouvre d'emblée aux internautes, à l'étranger, qui parlent le français. On peut ainsi échanger avec des personnes qui vivent en Suisse, au Québec, dans des pays d'Afrique... bref avec des gens du monde entier.



[Parole]

d'un testateur*

C'est avec beaucoup d'admiration et d'émotion que nous avons reçu il y a deux ans Madame Claudine Ségur, qui était dans une démarche de réflexion sur les associations qu'elle souhaitait faire figurer sur son testament. Quelques mois plus tard, nous recevions un courrier de Madame Segur qui nous faisait part de sa décision : elle avait choisi de léguer une partie de ses biens à la lutte contre le sida.

Quelles sont les motivations de cet acte de générosité ? C'est la question à laquelle Madame Ségur a gentiment accepté de répondre pour vous faire partager son expérience :

"Pourquoi suis-je devenue testatrice ? Des raisons familiales peut-être : célibataire, sans enfant, sans famille... Mais aussi, mais surtout pour Christian et pour l'Afrique.

Christian rencontré en 1970. Il était décorateur dans un club de vacances. Christian, son

humour, sa culture, sa rigueur, ses colères et sa gentillesse. Une vraie rencontre, alors nous sommes devenus amis. Plus tard ont commencé les années sombres. Certains de ses amis nous ont quittés. Il est tombé malade à cause du sida, est devenu frêle, mais aussi lucide et courageux. En 1992, avec d'autres, je l'ai accompagné au Père-Lachaise. Il avait 50 ans. En compagnie de son ami Jean, il nous avait préparé un concert d'au revoir plein de beauté et d'humour, de Marlène à Maurice Chevalier...

L'Afrique, c'est mon enfance, les petits Maliens, Sénégalais, Ivoiriens avec lesquels je jouais lors de nos équipées dans la brousse. Et pour ceux-la aussi, comme pour Christian, j'ai voulu donner."

C'est grâce à des personnes comme Madame Segur et à leur générosité que nos actions sont possibles. **Un grand merci à leur grandeur d'âme !**

*Testateur/Testatrice : personne ayant rédigé un testament (ici, la testatrice a légué ses biens au profit d'une association de lutte contre le sida).

[Le mot du trimestre]

Plaidoyer

A l'origine, le plaidoyer est un discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie.

Les ONG ont développé des discours de plaidoyer pour défendre les droits de personnes qui n'arrivaient pas à se défendre face à des institutions plus puissantes (gouvernement, grands propriétaires, entreprises internationales), qui poursuivent leurs propres intérêts. L'objectif du plaidoyer est souvent l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des plus démunis, des personnes vivant dans la grande pauvreté, des minorités opprimées, des malades exclus et rejetés.

En utilisant la force du témoignage et du plaidoyer, les ONG cherchent à gagner "la bataille de l'opinion publique", la seule susceptible de faire changer les politiques des dirigeants les plus puissants et des grandes entreprises. Le plaidoyer favorise l'émergence de la conscience d'une citoyenneté mondiale.

[AIDES en action] Le sida en prison

AIDES intervient depuis 1991 dans les prisons en tant qu'association de lutte contre le sida et les hépatites. Nous nous efforçons de mener un plaidoyer actif sur les conditions de détention des personnes malades. Nous militons pour un large accès dans les prisons à l'information sur le VIH et les hépatites, sur les droits des malades incarcérés, et pour la diffusion de moyens de prévention comme cela se fait dans beaucoup de pays européens.

Plutôt que de dresser l'inventaire des dysfonctionnements en terme de prise en charge du VIH, des hépatites, de la tuberculose et des co-infections en milieu carcéral, AIDES a choisi de promouvoir des solutions simples et pragmatiques basées sur son expérience de terrain.

La 1^{ère} solution passe par la mobilisation des personnes détenues. Aucun service médical, aucune association ne peut assurer seul(e) l'ensemble des missions de prévention et de soutien en prison. Les détenus peuvent être acteurs de leur propre santé et s'approprier l'information, si on encourage

les échanges d'expériences et d'information entre eux.

La 2^e solution passe par une lutte active contre les discriminations. La formation de l'ensemble des intervenants du milieu pénitentiaire est essentielle pour améliorer les conditions de soin des malades. Parfois, le manque de discrétion et l'incompréhension résultent simplement d'une méconnaissance de la maladie.

La 3^e solution passe par une politique pragmatique de réduction des risques. Pour répondre aux non-dits, il est primordial de faciliter l'accès au traitement d'urgence et de proposer régulièrement le test de dépistage aux personnes détenues.

La 4^e solution passe par un accès aux soins facilité. Le soin est entravé par des contraintes propres au milieu carcéral : difficile d'adapter convenablement l'alimentation aux traitements, difficile de maintenir un niveau d'hygiène satisfaisant, difficile de gérer les effets secondaires. Face à ces contraintes, nous défendons, par exemple, la mise à disposition gratuite de complé-



Daniel, volontaire de AIDES, intervient à la prison de Fresnes pour soutenir les malades et mener des actions de prévention

ments alimentaires, l'accès à des produits dits de confort et la sensibilisation des surveillants aux effets possibles des traitements.

[AIDES à l'international] PLUS Coalition Internationale Sida

Pour faire reculer le sida au niveau planétaire, fournir des médicaments ne suffira pas. Il faut aussi entendre la voix des malades. Les membres fondateurs de la coalition PLUS lancée en avril dernier, sont convaincus que ce sont ceux qui vivent la maladie qui sont les plus à même d'exprimer leurs besoins et d'impulser des solutions.

internationaux d'aide et de prévention ;

- peser auprès des grands financeurs, et exercer un plaidoyer actif qui fera entendre davantage la voix des malades là où se prennent les décisions;
- renforcer les associations membres en leur donnant plus de moyens ; notamment en finançant des projets de terrain choisis par les associations elles-mêmes sur un principe de confiance, à la différence des bailleurs de fonds publics et internationaux qui définissent eux-mêmes les projets et choisissent des associations pour les mener ;
- développer une approche collaborative en partageant les connaissances et les expériences ; et mener des recherches communautaires, audits et études sociologiques.

Et ce, pour un objectif ultime : **stopper la progression du sida, réussir à réduire simultanément et annuellement, au Nord comme au Sud, le nombre de contaminations et le nombre de nouveaux décès.** Les malades impliqués sont les premiers vecteurs de la lutte contre le sida. Faire comprendre à chacun les enjeux de la protection des rapports sexuels, ou celle du bon suivi d'un traitement anti-rétroviral, sont les illustrations d'une

démarche participative qui a largement fait preuve d'une lutte efficace contre le sida.

Membres fondateurs de PLUS Coalition Internationale Sida fondée le 20 avril 2008.

- AIDES en France
- ARCAD SIDA au Mali
- COCQ-Sida au Québec
- ALCS au Maroc

PLUS a participé à la conférence internationale sur le sida 2008 à Mexico

Pour en savoir + : www.coalitionplus.org



Conférence de presse du 2 juin 2008 pour le lancement de la Coalition PLUS

Les 4 objectifs de cette nouvelle coalition associative internationale consistent à :

- replacer les malades au cœur des dispositifs



[Informations]

Sites et adresses utiles

Le Conseil Général des Hauts de Seine organise un Concert en hommage à Luciano Pavarotti. Une pléiade d'artistes seront à l'affiche : R. Alagna, N. Manfrino, B. Uria-Monzon, L. Tézier, P. Bruel, Garou, C. Willem, F. Pagny, L. Pausini et L. Dalla.

Réservez vos places pour le samedi 13 septembre 2008 au parc de Saint-Cloud à 20 h 30. AIDES sera présent à cet événement avec le soutien du Conseil Général des Hauts de Seine.

Pour plus d'infos : <http://www.vallee-culture.fr>



[Le sida en chiffres]

Rapport financier 2007 de AIDES

Le soutien accru des donateurs est l'un des faits marquants de l'année écoulée. Les ressources liées à la générosité ont compté pour 32 % de nos ressources. Cet apport est essentiel pour conforter notre indépendance financière et pour mener des actions pour lesquelles nous ne disposons pas d'autres sources de financement.

En 2007, 69 % du budget a été consacré aux missions sociales.

Le résultat légèrement excédentaire (1,1 % du budget) démontre que l'association a su gérer cette croissance financière en maîtrisant ses charges.

Pour plus d'infos, vous pouvez télécharger le rapport d'activité 2007 sur le site de AIDES : <http://www.aides.org/rapport/rapport-activite-2007.pdf>
Pour plus d'infos : www.aides.org

*Un grand merci à tous nos donateurs pour leur soutien !
Grâce à vous, nous avons pu organiser la Maison du Soleil cet été.*

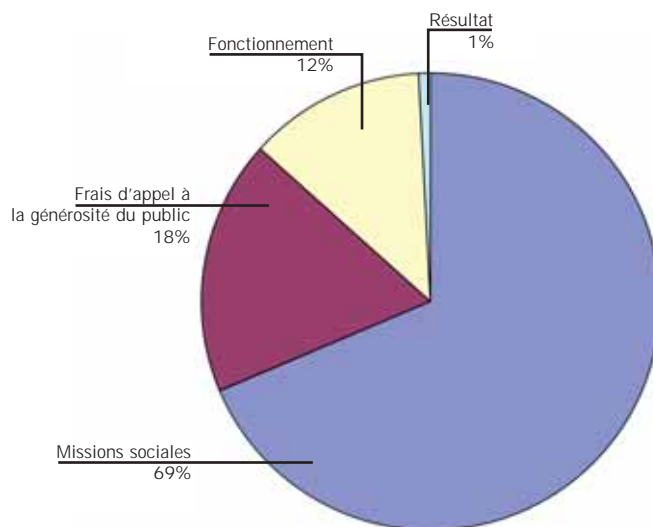
[Calendrier]

- 19 septembre 2008 : La délégation de AIDES Lille aura 20 ans et organise une conférence publique en présence de Martine Aubry (Maire de Lille)
- 1^{er} octobre 2008 : Journée européenne de lutte contre les hépatites virales
- Du 8 au 11 décembre 2008 : La 15^{ème} conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique (CISMA) aura lieu à Dakar

Pour recevoir plus d'information vous pouvez vous inscrire à notre newsletter en suivant ce lien : <http://www.aides.org/newsletter/>

Pour plus d'infos : www.aides.org

Emplois des ressources 2007



[Aider autrement]

L'assurance-vie

Assez mal nommée, l'assurance-vie est un produit d'épargne de précaution proposé par les compagnies d'assurance. En mettant régulièrement de l'argent sur un contrat d'assurance-vie, vous pouvez vous constituer un capital à utiliser en cas de coup dur, pour un gros achat

ou en complément de retraite, le moment venu. Le système fiscal de ce contrat est particulièrement intéressant si cette épargne est immobilisée pendant 8 ans.

En cas de décès du souscripteur avant qu'il ait clôturé son contrat, l'argent épargné, bonifié des intérêts, est versé aux héritiers directs ou aux personnes précisément indiquées comme bénéficiaires sur le contrat. **Savez-vous que ce bénéficiaire peut être en partie ou en totalité une association de votre choix ?**

A la différence d'un particulier, l'association n'aura pas de droits de succession ni de frais à payer sur ce don, qui contribuera ainsi à 100% à prolonger l'engagement et les valeurs

du défunt. Alors si vous avez souscrit une assurance-vie, ou si vous pensez le faire cette année, pourquoi ne pas ajouter aux bénéficiaires une association de lutte contre le sida, puisque cette cause vous est chère ?

A savoir : le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie peut modifier le nom d'un ou des bénéficiaires de son contrat à tout moment, ce n'est jamais une décision irrévocable.

Très important : il est prudent de faire savoir à votre notaire ou à quelqu'un de votre famille que vous avez souscrit une assurance-vie. Tous les ans des milliers d'euros ne sont pas réclamés par leurs bénéficiaires, particuliers et associations, faute d'en avoir eu connaissance.



14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cédex. Tél. : 01 41 83 46 46
Internet : www.aides.org - © AIDES 0808 - Trimestriel - CPPAP : 0305H83076 - Directeur de la publication : Bruno Spire - Éditions : S. Blot, V. Cammas, L. Marsault - Comité de Rédaction : Floriane Cutler, Olivier Denoue, Pascale Decap, Nermin Ibrahim, Anne Legrand - Fabrication : Syl' Concept.